

PRODUIRE, DIVERSIFIER ET RECONSTITUER

N° 211010 (1/2)

La diminution des surfaces plantées.

Les années 1980 à 1990 ont été marquées par des programmes de boisement assez importants sur le plan régional.

Les nombreux échecs constatés dans les plantations réalisées sur de trop grandes surfaces, l'augmentation de l'autofinancement demandé et le peu de perspectives économiques, ont induit un désintérêt des propriétaires pour les plantations.

Des essences à développer

- Le **Mélèze d'Europe** dans l'étage montagnard et subalpin, dont le bois d'excellente qualité est utilisé dans de nombreux domaines.
- Le **Pin laricio de Corse**, dont les productions peuvent être conséquentes. Le bois est utilisable en menuiserie et charpente.
- Le **Cèdre de l'Atlas** dans l'étage supraméditerranéen, excellent bois d'œuvre et dont la capacité de régénération naturelle permet l'enrichissement de taillis ouverts.
- Les **feuillus précieux**, Noyers, Érables, Merisier, Sorbiers, etc. dans les vallons, piémonts, terres fertiles abandonnées par l'agriculture de l'étage mésoméditerranéen à montagnard.
- Le **Peuplier**, sur les terrains alluviaux, bien alimentés en eau.

UN RÉEL POTENTIEL

S'étendant du littoral à l'étage alpin, le milieu régional est marqué par l'existence de contraintes climatiques, édaphiques et d'origine humaine souvent très fortes.

Il faut bien reconnaître également, que comparée à la moyenne nationale, la forêt méditerranéenne, présente à la fois une production brute et un volume sur pied plus faibles.

Pourtant, il existe dans les étages montagnard, supraméditerranéen et même mésoméditerranéen

des zones à potentialités forestières importantes.

Des surfaces considérables présentant de bons potentiels ont été colonisées par des peuplements pionniers souvent médiocres ou sans intérêt (Pin Sylvestre, Pin

d'Alep).

Certaines terres délaissées par l'agriculture, certaines landes, garrigues ou maquis recèlent des potentialités justifiant une mise en valeur qui pourrait être économiquement rentable.



Le Cèdre, comme ici dans le massif du Ventoux (84), peut apporter une forte valorisation économique

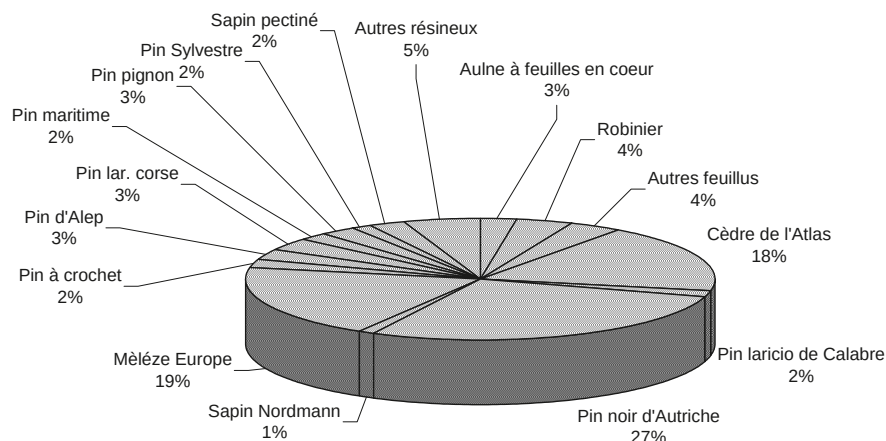
DES SPÉCIFICITÉS À PRENDRE EN COMPTE

- Boiser présente une part de risque sûrement plus importante que dans d'autres régions : incendies, fortes contraintes climatiques, et incertitudes sur la valorisation des produits par manque d'une filière bois bien organisée.
- Les stations favorables au boisement ou reboisement, compte tenu de la diversité écologique et du morcellement du foncier, constituent rarement des zones homogènes très étendues. De ce fait, le boisement sort souvent des critères d'éligibilité des aides publiques.
- Dans la zone « littoral calcaire », boiser est encore trop souvent assimilé à la seule reconstitution après incendie. Ces boisements ont surtout un caractère paysager et sont destinés à effacer le traumatisme après le feu. Boiser pour produire du bois ne fait pas partie des habitudes.
- Le boisement doit tenir compte des enjeux environnementaux (notamment dans les sites Natura 2000) et paysagers (notamment en site classé). Des dispositions particulières concernant le choix des essences et les modalités d'installation des boisements seront de ce fait adoptées.

(Biblio : « Faut-il boiser en Région méditerranéenne » Forêt-entreprise n°93, M. Bariteau, P. Dreyfus, M. Ducrey, P. Du Merle, B. Faby, H. Oswald, E. Teissier du Cros)



Une sylviculture d'arbre est parfois plus intéressante qu'une production de masse : Noyer commun dans le massif du Buech



Le graphique ci-contre illustre la répartition des essences utilisées dans les reboisements dans la Région PACA de 1989 à 2001 :

- Le Pin noir d'Autriche représente plus du quart des plants introduits, du fait de sa plasticité, de ses performances appréciables et de son utilisation en protection des terres contre l'érosion.
- Le Mélèze et le Cèdre de l'Atlas arrivent en seconde position avec un objectif certain pour la production de bois d'œuvre.
- Les feuillus représentent seulement 10% des plants introduits.



Parfois, il n'y a pas d'autre alternative que de reboiser pour assurer la pérennité : boisement en Pin cembro après coupe rase de Mélèze dans les Hautes-Alpes



Ces quelques Cèdres plantés dans une trouée pourront essaimer



Boiser, peut avoir d'autres intérêts que la production de bois : Haie âgée de 2 ans dans le Champsaur

ASSURER LE RENOUELEMENT

Le maintien de l'état boisé s'impose aux propriétaires

⚠ Dans le cadre d'une gestion durable, si la régénération naturelle constatée 5 ans après une coupe définitive est insuffisante ou inexistante par places, une plantation s'impose.

- Une densité minimale de **500 plants régulièrement répartis par hectare** est nécessaire pour assurer l'intégralité du couvert forestier. Dans le cas de plantations à grand écartement **régulièrement entretenues**, la **densité est ramenée à 300 sujets à l'hectare**.
- Pour les peupleraies la densité minimale à considérer est de 100 tiges par hectare dont au moins 50 tiges sont vivantes et pour les noyeraies à bois de 70 tiges si l'on se réfère aux densités initiales admises par le circulaire DERF/SDF/C2000-3021 concernant les conditions de financement par le budget général de l'état.

Cette définition correspond à celle retenue par l'Inventaire Forestier National (IFN) pour qualifier les formations boisées de production et les autres formations boisées (jeunes tiges) ainsi qu'à celle mentionnée par la circulaire DERF/SDF/C2002-3017 du 24 septembre 2002 (annexe 2).

La production d'un maximum de bois de « bonne qualité » peut être un objectif.

- Boiser en priorité **les stations à potentialité forestière élevée**.
- Choisir les essences et leurs provenances ou variétés améliorées les mieux adaptées à la station (matériels forestiers de reproduction).

PRODUIRE DES BOIS DE QUALITÉ

Conformément à la législation en vigueur, les gestionnaires doivent utiliser les Matériels Forestiers de Reproduction.

DIVERSIFIER

Les peuplements monospécifiques couvrent des surfaces importantes : taillis de Chêne pubescent, pinèdes issues de colonisation récente.

Le boisement peut permettre de diversifier les peuplements. L'objectif est d'introduire des essences susceptibles de se propager aux alentours, afin de constituer un mélange à résilience améliorée.

Plusieurs techniques d'introduction sont possibles :

- plantation par placeaux de 20 à 50 arbres,
- plantation en plein sur des surfaces modérées (0,5 à 1 hectare),
- plantation en lignes le long des chemins ou de thalwegs, ce qui facilitera les entretiens ultérieurs.

AMÉNAGER

Souvent dans ce cas, les plantations composites avec des arbustes et arbrisseaux sont mieux adaptées que les plantations d'arbres seuls.

Les objectifs du boisement peuvent être multiples et pas seulement liés à la production de bois :

- production de truffes ou de champignons avec des plants mycorhizés,
- production de feuillage,
- boisement mellifère,
- boisement à vocation cynégétique avec des arbres et arbustes à baies et fruits de rosacées,
- boisement à caractère paysager,
- protection contre les phénomènes d'érosion,
- brise-vent.